

Dans le Pays de Quimper, l'accès au premier rendez-vous avec un orthophoniste facilité

T Article réservé aux abonnés



Par **Johanne Bouchet**

Le 22 septembre 2024 à 17h00

Plus besoin de passer par le médecin généraliste pour obtenir une prescription préalable. Dans le Pays de Quimper, la première consultation chez un orthophoniste peut désormais se faire directement. On vous explique pourquoi.



Eloïse Le Moustarder, chargée de communication ; Ingrid Cozien, orthophoniste ; Thomas Couturier, président de la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Quimper ; et Élodie Crochet, coordinatrice. (Le Télégramme/Johanne Bouchet)

« Le secteur de la santé vit actuellement une période très difficile et ce n'est que le début. Cela va être très dur pendant les dix ans à venir ». Thomas Couturier, médecin

généraliste à Quimper, n'y va pas par quatre chemins pour faire état de la situation. Celui qui est aussi président de [la communauté professionnelle territoriale de santé du Pays de Quimper](#) (CPTS) ne peut qu'être lucide face au vieillissement de la population, mais aussi au grand nombre de départs à la retraite de généralistes qui se profile et à l'augmentation des pathologies chroniques. C'est pourquoi, la CPTS du Pays de Quimper a décidé de prendre les devants en construisant un projet de santé adapté au territoire. Dernière décision adoptée : l'accès direct en soins en orthophonie.

26 orthophonistes dans le Pays de Quimper

Désormais, dans le Pays de Quimper, les patients pourront consulter un orthophoniste sans avoir besoin d'une prescription préalable d'un médecin généraliste. « En ce moment le recours aux médecins généralistes est très important, cet accès direct va permettre de leur libérer du temps », pointe Thomas Couturier. Pour les 26 orthophonistes du Pays de Quimper, cela va leur « alléger le travail administratif et c'est aussi une forme de reconnaissance ».

Des délais de six mois à un an

« L'indication de consultation orthophonique se fait, pour les adultes, souvent suite à un AVC ou à l'apparition de problèmes de mémoire. Pour l'enfant, elle vient souvent de l'infirmière scolaire, l'enseignant ou de l'entourage de l'enfant, comme l'assistante maternelle », explique Ingrid Cozien, orthophoniste à Quimper. Si l'accès à la consultation orthophonique se trouve, cela ne veut pas dire que cela se fera dans la semaine qui suit. « Les délais pour un premier rendez-vous sont d'environ six mois-un an », admet Ingrid Cozien. « Mais il existe une plateforme, [Inzee. Care](#), qui permet de s'inscrire et d'être ensuite contacté par un orthophoniste près de chez soi qui dispose d'un créneau libre », ajoute la professionnelle de santé. « Des créneaux d'urgence existent toujours pour des situations de bégaiement par exemple. De la même façon, il reste possible de consulter en premier lieu son médecin généraliste en cas d'inquiétude », souligne le président de la CPTS.

Bientôt l'accès direct aux kinés ?

Autre nouveauté avec la mise en place de l'accès direct, le bilan orthophonique sera transmis au médecin généraliste et sera glissé dans le dossier médical partagé du patient, dans « Mon espace santé ». À l'avenir, la CPTS n'exclut pas de pouvoir étendre le principe de l'accès direct à d'autres professions du paramédical comme les kinésithérapeutes ou les ergothérapeutes. « Nous réfléchissons toujours dans cette

optique de préserver cette ressource qui va se raréfier : les médecins généralistes », conclut Thomas Couturier.

Contact

Union pour la santé du Pays de Quimper - CPTS : contact@ups-paysdequimper.org et www.ups-paysdequimper.org

Dans la même rubrique

- **Abonnés** [Grève à la piscine, spectacles gratuits, basket... Ce qui vous attend cette semaine à Quimper](#)
- **Abonnés** [Piscine, halles et Atout sport... Bonjour Kemper !](#)
- **Abonnés** [« Montrer aux victimes de violences conjugales que la vie peut être belle » : à Douarnenez, ces deux anciennes femmes battues se mobilisent](#)

Pour aller plus loin

Quimper

#Santé

#Médecine

© SAS Le Télégramme – Reproduction interdite sans autorisation